

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

 **Grant Thornton**

Grant Thornton
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et de Commissariat aux
Comptes
Capital de 2 297 184 € - RCS Nanterre 632 013 843

UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

EPSCP (Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel)

Siège social : Rue du Docteur Schweitzer 60200 COMPIEGNE

SIREN N° 196 012 231

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil d'administration de l'Université de Technologie de Compiègne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'Université de Technologie de Compiègne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe de l'Ordonnateur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de l'Ordonnateur et de l'Agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'Agent comptable en relation avec l'Ordonnateur d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser l'activité.

Les comptes consolidés ont conjointement été arrêtés par l'Ordonnateur et l'Agent comptable.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 16 juin 2022

Grant Thornton

Neuilly sur Seine, le 16 juin 2022

Marianne CARLIER

Hélène BARON-BUAL

GROUPE UTC

Comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2021

SOMMAIRE

BILAN	5
COMPTE DE RÉSULTAT	7
1. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	9
1.1 PERIMETRE	9
1.2 ORGANIGRAMME DU GROUPE.....	9
1.3 TAUX DE DETENTION ET METHODES DE CONSOLIDATION	9
2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	10
3. COMPARABILITÉ DES COMPTES	14
4. PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION	15
4.1. PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION	15
4.1.1. <i>METHODES DE CONSOLIDATION</i>	15
4.1.2. <i>DATE DE CLOTURE DES EXERCICES</i>	15
4.2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION	15
4.2.1 <i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	16
4.2.2 <i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	16
4.2.3 <i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>	17
4.2.4 <i>ÉCART D'ACQUISITION</i>	18
4.2.5 <i>STOCKS ET EN-COURS</i>	18
4.2.6 <i>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</i>	18
4.2.7 <i>PROVISIONS</i>	18
4.2.8 <i>INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE</i>	18
4.2.9 <i>DISTINCTION ENTRE RESULTAT EXCEPTIONNEL ET RESULTAT COURANT</i>	19
4.2.10 <i>IMPOTS SUR LES BENEFICES</i>	19
5. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT	20
5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AMORTISSEMENTS.....	20
5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS	21
5.2.1. <i>PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTABLISSEMENT</i>	21
5.2.2. <i>INVENTAIRE PHYSIQUE DES BIENS MOBILIERS</i>	22
5.2.3. <i>IMMOBILISATIONS EN COURS</i>	23
5.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	24
5.4 STOCKS	25
5.5 ÉCHEANCES DES CRÉANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE, IMPOTS DIFFÉRÉS ET DÉPRÉCIATIONS.....	26
5.6 ÉTAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	27

5.7	CAPITAUX PROPRES	27
5.7.1	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	27
5.8	ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	28
5.8.1	ENTRÉES ET SORTIES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	28
5.8.2	VARIATION DU POURCENTAGE DE DÉTENTION	28
5.8.3	CHANGEMENT DE MÉTHODE DE CONSOLIDATION	28
5.9	ÉCÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	28
5.10	ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	28
5.11	VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN SALARIÉ	29
5.12.	PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS.....	29
5.12.1	PRODUITS EXCEPTIONNELS	29
5.12.2	CHARGES EXCEPTIONNELLES.....	30
5.13.	IMPÔTS	30
5.13.1.	PREUVE D'IMPÔT	30
5.13.2.	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES.....	31
5.14.	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	31
5.15.	ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	32
5.16.	PARTIES LIÉES	32
5.17.	HORS BILAN	32

PRÉAMBULE

L'annexe est un document essentiel pour l'amélioration de la qualité comptable et la transparence accrue de l'information financière des établissements publics nationaux, et donc des universités.

L'annexe est un document financier obligatoire qui complète et commente les renseignements fournis par le bilan et le compte de résultat.

L'information qui y est donnée doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension des documents comptables et compléter les informations que ceux-ci contiennent.

Le contenu de l'annexe doit être analysé au regard du principe fondamental qu'est l'importance significative des informations retenues.

L'agent comptable, chargé de la tenue et de l'établissement des comptes, a tout naturellement un rôle dans l'élaboration de l'annexe. Cependant, il est important de préciser que la sincérité de ce document a nécessité que les services ordonnateurs participent conjointement à son élaboration.

À noter que l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

L'annexe est exprimée en milliers d'euros (k€).

BILAN

ACTIF (en milliers d'Euros)	Brut	Amortissements et provisions	2021.12	2020.12
Concessions, brevets, licences	1 876	1 386	490	244
Immobilisations incorp. en cours	175		175	140
Avances et acomptes				73
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 051	1 386	665	457
Terrains	18 184		18 184	18 184
Constructions	85 831	29 015	56 816	59 811
Installations techniques	31 114	27 434	3 680	4 930
Autres immobilisations corporelles	11 441	8 954	2 487	1 965
Immobilisations corp. en cours	3 626		3 626	2 049
Avances et acomptes	180		180	94
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	150 378	65 403	84 974	87 033
Actifs financiers	2 449	2 227	222	506
Prêts	12		12	18
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 462	2 227	235	524
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	154 890	69 016	85 874	88 014
En-cours de production de biens	2 247		2 247	1 859
Produits intermédiaires et finis	7		7	6
STOCKS ET EN-COURS	2 254		2 254	1 866
Avances, Acomptes sur commandes	2		2	2
Créances clients et comptes rattachés	3 519	533	2 986	2 038
Autres créances d'exploitation	8 991		8 991	6 350
Impôts différés actif	80		80	101
CREANCES DIVERSES	12 591	533	12 058	8 492
Valeurs mobilières de placement	0		0	579
Disponibilités	27 959		27 959	27 862
VALEURS DISPONIBLES	27 959		27 959	28 441
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	42 804	533	42 271	38 798
Charges constatées d'avance	1 695		1 695	1 809
TOTAL ACTIF	199 389	69 549	129 840	128 622

PASSIF (en milliers d'Euros)	2021.12	2020.12
Fonds propres	275	275
Dotation en capital		
Financement de l'actif - Etat	47 679	49 747
Autres réserves	36 499	34 212
Réserves consolidées	323	352
RESULTAT NET (Groupe)	2 440	2 369
Situation nette	87 215	86 955
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	23 519	25 154
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	110 735	112 109
Intérêts hors groupe	0	0
RESULTAT hors groupe	0	0
TOTAL DES INTERETS HORS GROUPE	0	0
Provisions pour risques	25	32
Provisions pour charges	736	764
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	761	796
Emprunts et dettes financières divers	347	496
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 461	1 374
Dettes fiscales et sociales	2 470	2 389
Dettes sur immobilisations	119	68
Autres dettes	9 374	7 772
TOTAL DES DETTES	13 772	12 099
Produits constatés d'avance	4 572	3 617
TOTAL PASSIF	129 840	128 622

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'Euros)	2021.12	2020.12
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens	51	45
Production vendue de services	9 202	8 059
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	9 252	8 104
<i>Dont à l'exportation</i>	37	5
Production stockée	389	- 91
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	55 114	53 314
Reprises sur amortissements	6 350	6 259
Reprises sur provisions	389	969
Autres produits d'exploitation	319	345
PRODUITS D'EXPLOITATION	71 814	68 900
Achats de marchandises	- 52	- 50
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock (matières premières)		
Autres achats et charges externes	- 10 564	- 9 455
Impôts, taxes et versements assimilés	- 504	- 444
Salaires et traitements	- 30 432	- 29 463
Charges sociales	- 17 878	- 17 387
Dotations aux amortissements sur immobilisations	- 7 900	- 7 936
Dotations aux provisions sur actif circulant	- 19	- 23
Dotations aux provisions pour risques et charges	- 321	- 44
Autres charges d'exploitation	- 1 824	- 1 788
CHARGES D'EXPLOITATION	- 69 493	- 66 591
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 321	2 309
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	283	12
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	0	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Ecart de conversion		
PRODUITS FINANCIERS	283	13

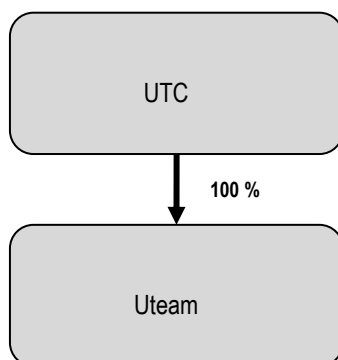
COMPTE DE RESULTAT (Suite)	2021.12	2020.12
Dotations financières aux amortissements et provisions	- 283	- 10
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	- 4	- 2
Charges nettes sur cessions de VMP		
Ecart de conversion		
CHARGES FINANCIERES	- 287	- 12
RESULTAT FINANCIER	- 4	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 316	2 309
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	238	265
Reprises sur provisions et transferts de charge		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	238	265
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 92	- 162
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	- 2	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements	- 1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	- 94	- 162
RESULTAT EXCEPTIONNEL	144	103
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
Impôts différés	- 21	- 44
TOTAL DES PRODUITS	72 335	69 178
TOTAL DES CHARGES	- 69 895	- 66 809
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES	2 440	2 369
RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE		
Intérêts minoritaires		
BENEFICE NET AVANT ECART D'ACQUISITION	2 440	2 369
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		
BENEFICE NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2 440	2 369
BENEFICE NET - PART DU GROUPE	2 440	2 369

1. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1 Périmètre

Nom	Forme Juridique	Capital	N° Siret	Adresse
Université de technologie de Compiègne	EPSCP		196 012 231 00169	Rue du Dr Schweitzer 60200 Compiègne
Uteam	SA	360 000 €	342 300 241 00029	66, Avenue de Landshut Rond Point Deniérou 60200 Compiègne

1.2 Organigramme du groupe



1.3 Taux de détention et méthodes de consolidation

Société	2021			2020		
	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt
Université de technologie de Compiègne	Société mère	Intégration Globale	Société mère	Société mère	Intégration Globale	Société mère
Uteam	100%	Intégration Globale	100%	100%	Intégration Globale	100%

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Crise sanitaire :

Comme l'année 2020, l'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire provoquée par le COVID-19. De janvier à mai 2021, diverses dispositions gouvernementales telles que le couvre-feu, l'attestation de sortie, des restrictions sanitaires renforcées pour certains départements, maintien de jauge dans les établissements et entreprises, ont continué d'avoir un impact organisationnel sur nos activités et les étudiants. (Visio, travail à distance, contrainte horaire...) Les personnels de l'établissement ont continué d'être en travail à distance à 50% de leur temps conformément aux décisions de la direction. Conformément à la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, le gouvernement a mis en place un agenda de sortie de crise sanitaire avec la vaccination, la distribution d'autotests aux personnels et étudiants, la fin des attestations et la fin de l'obligation du travail à distance à partir de septembre 2021. Comme en 2020, sur l'exercice 2021, le niveau des dépenses lié aux déplacements, missions, réceptions, voyages est resté très en dessous de l'année 2019 (année de référence), impactant ainsi le résultat financier, modifiant drastiquement les moments de convivialité et d'échanges des agents, étudiants de l'UTC.

Concernant UTEAM, en raison de l'émergence du coronavirus en 2020 et de son expansion en 2021, la société a mis en place un plan de continuité des activités et a largement recours au télétravail dès mars 2020, et qui s'est poursuivi en 2021. La crise sanitaire a affecté de manière significative l'économie, et de manière inévitable l'activité d'UTeam. Ainsi, le montant total des nouveaux contrats signés en 2020 a été réduit d'environ 8%, et le chiffre d'affaires a baissé d'environ 24% en 2020, en comparaison avec les chiffres obtenus en 2019. En 2021, la première moitié d'année s'est déroulée avec cette même tendance et ce n'est qu'en milieu d'année qu'UTeam a pu bénéficier d'une reprise notable de ses activités. Le rebond a été fort sur le dernier trimestre et le montant total des nouveaux contrats signés en 2021a progressé de 50% (3 664 813 €) pour un chiffre d'affaires en progression de 23,5% (2 945 781,14 €) par rapport à 2020.

Comme en 2020, UTeam n'a pas eu recours aux dispositifs de soutien mis en place par l'Etat, en raison notamment de la progression de la trésorerie sur les années 2020 et 2021 due à la diminution des dépenses sur les contrats en cours.

Importants changements en interne :

- En 2021, plusieurs nominations importantes relatives à la direction de l'UTC ont été prises :
 - Nomination de M Christophe Guy, le 1er février 2021 en qualité de directeur en remplacement de Mme Claire Rossi qui avait été nommée administratrice provisoire ;
 - Nomination de Mme Claire Rossi, en qualité de directrice adjointe à compter du 12 mars 2021 ;
 - Arrivée d'un nouvel agent comptable au 1er mars 2021, M Patrick Grimont ;
 - Arrivée de M Jean Pieri au 15 avril 2021 en qualité de directeur général des services Nomination de Mme Lydia Vignolle-Dupré à la tête de la direction des ressources humaines.
 - La direction du patrimoine immobilier reste vacante au 31/12/2021.

- Installation d'un nouveau conseil d'administration fortement renouvelé le 9 décembre 2021.

- L'UTC s'est dotée d'une charte du télétravail applicable aux personnels BIATSS qui définit les conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail à l'UTC à compter du 1/9/2021.

Chez UTEAM, comme en 2020 et 2021, la société continue de se projeter et de préparer l'après-crise, et à ce titre la digitalisation des activités d'UTeam, et les nouvelles formes d'organisation avec le télétravail, apparaissent, à la lumière de la crise pandémique, à la fois comme le vecteur stratégique du développement commercial et source de résilience face aux aléas futurs.

Le pôle ingénierie UTeam, mis en place des 2015, et en phase de test pendant 3 ans, a démontré en 2020 sa pertinence par sa croissance et a, encore une fois, doublé son volume d'affaire en 2021. Sa croissance moyenne annuelle est de 87% depuis la création. Le taux journalier moyen est également en progression régulière.

Par ailleurs, la forte mobilisation des équipes en 2021 a différé le passage de la certification ISO 9001 d'une partie de ses activités. Le chantier sera repris en 2022 pour une certification espérée en fin d'année. Il a également été envisagé en 2021 de se rapprocher du service de formation continue de l'UTC pour pouvoir bénéficier de leur label Qualiopi pour les stages courts gérés par UTeam mais eu égard aux conditions de gestion, le Directoire a décidé de préparer la certification Qualiopi pour ses activités en 2022.

Vote de délibérations :

Le 14 octobre 2021, le conseil d'administration adopte la création d'un service interne à l'UTC dédié à la gestion administrative et financière des formations par apprentissage au sein de l'UTC.

Le 9 décembre 2021, délibération du conseil d'administration actant la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État.

En 2021, le résultat de la fondation universitaire est nul.

Le projet Tox-Ecotox d'un montant de 3 250 000 € financé par l'INERIS s'est terminé au 31/12/2020. Un premier montant de 3 050 000€ a été versé en 2008, le solde de cette convention soit 200 000 € a été versé en octobre 2021 par INERIS suite à présentation par l'UTC d'un état récapitulatif des dépenses réalisées, clôturant ainsi ce programme.

L'UTC et sa filiale, la société anonyme UTeam qu'elle détient actuellement à 100%, ont signé une nouvelle convention le 12 mars 2020 pour la période Mars 2020 à Mars 2023. Cette nouvelle convention définit à l'article 6 la mise à disposition des locaux à titre onéreux en contrepartie d'une redevance forfaitaire annuelle d'un montant de 48 564 euros.

L'UTC détenait une participation de 10% dans la SATT LUTECH depuis 2012. En 2019, l'UTC a cédé à titre gratuit 20 actions au CNRS et 9 actions au MNHN. La participation de l'UTC dans la SATT LUTECH est désormais de 7,1%.

La SATT LUTECH a rencontré des difficultés financières depuis plusieurs années. Malgré la décision du 24 février 2015 par laquelle le Premier Ministre avait décidé l'allocation des fonds nécessaires à la reconstitution des fonds propres de la SATT LUTECH, celle-ci a été encore confrontée à des difficultés financières avec un résultat prévisionnel négatif qui a obligé l'UTC, actionnaire de 10% du capital, à déprécier le montant de sa participation inscrite à son actif et à passer des provisions en raison du solde négatif des capitaux propres. Cependant, l'UTC n'a pas été exposée à des risques complémentaires car des mécanismes de recapitalisation ont été prévus dans le contrat bénéficiaire du 17 janvier 2012. C'est l'Etat qui prend en charge la recapitalisation par l'intermédiaire de la caisse des dépôts et consignations. La 3ème vague de refinancement par l'Etat a eu lieu en 2019 et a permis la recapitalisation de la SATT LUTECH. Compte tenu de ces éléments, les provisions constituées par l'UTC à hauteur de 483 K€ ont été entièrement reprises au 31 décembre 2019. Des écritures comptables de régularisation ont été passées en 2020 dans les comptes de l'UTC pour tenir compte de la recapitalisation de la SATT LUTECH.

Au 31/12/2021, les titres sont complètement dépréciés.

L'UTC participe à hauteur de 8,07% au capital de la SAS PIVERT. La SAS PIVERT qui a rencontré des difficultés financières depuis plusieurs années, a décidé en 2019 de réduire son capital pour le porter de 6 199 K€ à 1 766 K€ par diminution de la valeur nominale des actions portant celles-ci de 10 € à 2,84 €. Par jugement du 19 février 2020, le Tribunal de commerce de Compiègne a prononcé la sauvegarde de la SAS PIVERT, et a désigné la SCP PH. ANGEL-D. HAZANE, en qualité de mandataire judiciaire. La dette de la SAS PIVERT envers l'UTC qui s'élève à 592 969,89 € a fait l'objet d'une déclaration auprès du mandataire judiciaire le 9 mars 2020. Le 15 septembre 2020, la SCP PH. ANGEL -D. HAZANE a transmis à tous les créanciers une proposition de plan de sauvegarde étalé sur 10 ans. Un avis favorable au plan proposé par le mandataire judiciaire a été émis. Un premier versement est prévu en janvier 2022.

Par jugement du 21 juillet 2021, le tribunal de commerce a reporté de deux années les échéances du plan de sauvegarde de la SAS PIVERT, la prochaine répartition devant intervenir le 21 janvier 2024.

Au 31/12/2021, une provision pour dépréciation des participations d'un montant de 280 488 € et une reprise de quote-part de subvention au compte de résultat du même montant a été passée dans les écritures afin de tenir compte du résultat prévisionnel déficitaire de cette filiale.

La fondation partenariale de l'UTC dénommée « fondation UTC pour l'innovation » a été créée par arrêté du recteur de l'académie d'Amiens en date du 13 septembre 2018. La publication au Journal Officiel des Associations et des fondations d'entreprise est intervenue le 3 novembre 2018. La fondation est régie par l'article L.719-13 du code de l'éducation nationale, par la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat et par le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991. Les dispositions de l'article n°7 des statuts de la fondation prévoient une contribution des membres fondateurs au programme d'actions d'une durée initiale de 5 ans pour un montant de 3,01 M€ (trois millions dix mille euros). L'UTC avait consigné auprès de la caisse des dépôts et consignations (CDC) un montant de 1,5M€ (un million cinq cent mille euros) correspondant à son apport en tant que fondateur. Après la tenue, le 5 décembre 2018, du premier conseil d'administration de la fondation partenariale, un appel de fonds a été adressé à l'UTC qui y a donné suite par une décision de déconsignation du 11 décembre 2018, transmise à la CDC le 20 décembre 2018. La CDC a procédé à la déconsignation et au virement des 1,5 M€ à la fondation. Le dépôt d'1,5 M€ à la CDC était inscrit à l'actif du bilan de l'UTC au compte 2751.

La charge induite de 1,5M€ suite à la déconsignation pourra être étalée sur 5 ans en se basant sur le programme pluriannuel d'actions de la fondation. Elle a été inscrite en charges constatées d'avance au 31/12/2018. Par rapport aux informations transmises par la fondation partenariale sur leur consommation de l'apport UTC durant l'exercice 2021, c'est un montant de 101 K€ qui a été repris.

Par ailleurs, l'UTC, en tant que membre fondateur de la fondation de coopération scientifique IRT Railenium, a versé la somme 23K€ au titre de 2021, représentant le 9ème versement.

Les opérations de l'UTC à l'étranger notamment en Chine ont nécessité la création d'une régie d'avances qui dispose d'un compte dépôt de fonds au Trésor (DFT) auprès de la direction départementale des finances publiques de l'Oise. Les pièces justificatives transmises par le régisseur sont contrôlées au sein du service facturier qui les comptabilise et qui procède au renouvellement de l'avance. Monsieur Marc Bondiou, responsable du programme UTSEUS en Chine a été désigné régisseur le 28 février 2020 en remplacement de l'ancien régisseur, Mme Jessica Kohler qui était en fin de contrat avec l'UTC. Monsieur Fabien Pfender a été nommé régisseur suppléant. Sur 2021, la régie d'avance n'a pas fonctionné. Monsieur Marc Bondiou a cessé ses fonctions au sein de l'UTC le 30/09/2021 entraînant la cessation de ses fonctions de régisseur titulaire de la régie d'avance.

Depuis le 1er janvier 2015, l'UTC gère la TVA déductible au travers de trois secteurs disposant de droits à déduction différents. Le secteur recherche déduit 100% de la TVA acquittée alors que l'enseignement ne dispose d'aucune déduction. Le secteur dit « mixte » a déduit en 2021, 13% de la TVA acquittée contre 15% en 2020. Aucune demande de remboursement de TVA n'a été effectuée en 2021.

3. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Néant.

4. PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Les comptes du groupe UTC, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis selon les principes et les méthodes édictés par :

- Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Le recueil des normes comptable pour les établissements publics ;
- L'instruction comptable commune et le plan de comptes commun publiés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ;
- L'instruction N°08-017-M9 du 03 avril 2008 relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux

La comptabilité générale de l'Université est fondée sur le principe de la constatation des droits et des obligations. En conséquence, les opérations de recettes et de dépenses doivent être prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment des dates d'encaissement ou de décaissement.

Les états financiers intègrent les comptes de l'UTC et de UTEAM qui lui est rattachée.

Système d'information SIFAC : La comptabilité UTC est tenue sur SIFAC depuis 2011. C'est un Progiciel de Gestion Intégrée permettant la tenue de la comptabilité budgétaire, comptable et analytique. La bascule sur le logiciel SIFAC GBCP est intervenue en 2017. L'arrêté des comptes 2021 a été fait sur SIFAC GBCP conformément aux préconisations de l'AMUE et de la DGFIP.

Les états financiers sont présentés en K€. Les principes comptables appliqués par le groupe sont présentés ci-après.

4.1. Principes et modalités de consolidation

4.1.1. Méthodes de consolidation

UTC applique la méthode de l'intégration globale aux sociétés sur lesquelles elle exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif. Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

4.1.2. Date de clôture des exercices

L'ensemble des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale a clôturé ses comptes sociaux au 31 décembre 2021 portant ainsi la durée de l'exercice à 12 mois.

4.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers individuels des sociétés du groupe sont établis selon les principes comptables en vigueur.

4.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue, à savoir :

Frais de recherche et développement :	5 ans
Concessions et droits similaires, brevets, etc. :	5 ans
Logiciels :	3 ans
Autres immobilisations incorporelles :	5 ans

La dépréciation d'un actif immobilisé incorporel est la constatation que sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable (valeur brute d'achat diminuée de l'amortissement).

4.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les biens immobiliers :

Les biens immobiliers sont amortis selon la méthode de répartition en 4 composants, plus le terrain, conformément à la délibération du Conseil d'Administration réuni le 14 avril 2011 afin de répondre aux recommandations conjointes de la DGFIP et du CNCC.

La répartition est la suivante :

- - Gros œuvre et composants structurels : 50 ans
- - Clos et couvert : 30 ans
- - Installations techniques : 25 ans
- - Second-œuvre, composants non structurels : 20 ans

Ces durées sont applicables pour les immobilisations neuves mais modifiées lorsqu'il s'agit d'immobilisations comptabilisées alors qu'elles ont déjà été utilisées depuis plusieurs années.

Pour mémoire, depuis 2009 et conformément à l'Instruction n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006, les bâtiments étaient répartis en 10 composants. L'historique des biens immobiliers acquis avant 2011 a fait l'objet d'une révision du plan d'amortissement à partir de 2011 pour se conformer à la durée d'amortissement de ces 4 composants.

Les biens mobiliers :

Depuis l'exercice 2009, date de mise en place et de suivi de l'inventaire comptable à l'aide du logiciel NEPTUNE, l'Université de Technologie de Compiègne a pris les orientations suivantes, toujours en vigueur à la date de clôture de l'exercice 2021, acceptées par le Conseil d'Administration réuni le 25 avril 2008.

Pour les biens acquis avant le 1er janvier 2006, les amortissements étaient calculés de manière linéaire sur 5 ans, quels que soient les biens.

A compter du 1er janvier 2006 et en application de la délibération prise par le Conseil d'Administration du 22 juin 2006, les durées d'amortissement, bien que toujours linéaires, ont été les suivantes :

▪ Installations techniques complexes :	10 ans
▪ Matériel scientifique, matériel d'enseignement :	10 ans
▪ Outillage :	10 ans
▪ Collections de documentation :	10 ans
▪ Installations générales :	10 ans
▪ Matériel de transport :	10 ans
▪ Matériel de bureau :	10 ans
▪ Mobilier :	10 ans
▪ Matériel informatique :	5 ans
▪ Matériels divers :	10 ans

Depuis le début de l'exercice 2012, le logiciel de tenue d'inventaire NEPTUNE a été abandonné au profit du module Immobilisations de SIFAC. Cette disposition permet de suivre l'inventaire et de calculer les amortissements sur un seul logiciel.

A compter du 1er janvier 2016, les durées d'amortissement de certaines immobilisations ont été revues par le Conseil d'administration selon la décomposition suivante :

▪ Installations techniques complexes :	3 ans
▪ Matériel scientifique, matériel d'enseignement	3 ans
▪ Outillage :	3 ans
▪ Matériels informatiques :	3 ans

Lorsque le groupe est locataire d'un bien selon un contrat de longue durée ou de crédit-bail d'une valeur significative présentant les caractéristiques d'une acquisition, la valeur d'acquisition initiale du bien est immobilisée et amortie selon la méthode définie précédemment, et la dette correspondante figure au passif. Cette règle n'est pas appliquée pour les véhicules et seuls les biens significatifs sont repris.

La dépréciation d'un actif immobilisé corporel est la constatation que sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable (valeur brute d'achat diminuée de l'amortissement).

4.2.3 Immobilisations Financières

Les actifs financiers correspondent à des titres de participation non consolidés qui sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils sont dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité, celle-ci étant appréciée en fonction de l'intérêt stratégique de la participation, des critères relatifs à l'actif net, à la rentabilité et aux perspectives d'évolution.

4.2.4 Écart d'acquisition

L'écart, constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition de la société consolidée et la quote-part du Groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est, le cas échéant, affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie résiduelle non affectée étant inscrite sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan et amortie selon la méthode linéaire sur des périodes déterminées cas par cas, et n'excédant pas 20 ans.

4.2.5 Stocks et en-cours

Les travaux en cours sont évalués à partir des informations fournies par la comptabilité analytique et comprennent les charges directes affectées aux affaires en cours et une part des charges de structure. L'évaluation des toutefois limitée au montant du contrat.

Au 31 décembre 2021, le montant des stocks de produits finis provenant d'UTC à 7 k€ et il n'y a pas de dépréciation sur stock.

4.2.6 Subventions d'investissement

Les subventions destinées à financer des opérations d'investissement sont enregistrées au moment de leur notification, dans les capitaux propres.

Dès leur utilisation, les montants sont amortis selon les mêmes règles que les biens qu'elles financent : la durée d'amortissement étant la même que celle du bien acquis.

Toutes les subventions sont, désormais, rattachées aux biens financés dans SIFAC

4.2.7 Provisions

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique, elles peuvent être constituées dans la mesure où leurs natures sont précisées et où des événements survenus ou en cours rendent leur réalisation probable.

Les provisions pour risques et charges ont baissé entre 2020 (796 k€) et 2021 (761 k€).

4.2.8 Indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnités de départ en retraite à verser a été calculée et comptabilisée pour un montant total de 41 k€, cette provision concerne uniquement la société Uteam.

Les droits ont été établis conformément à la loi ou aux conventions collectives dont dépendent les sociétés du groupe.

4.2.9 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

4.2.10 Impôts sur les bénéfices

L'Université Technologique de Compiègne n'est pas soumise à impôt.

Pour Uteam, certains ajustements d'harmonisation apportés aux comptes sociaux ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode du report variable et selon la conception étendue.

La loi de finances pour 2018 prévoit une diminution progressive du taux de l'impôt sur les sociétés, le ramenant de 33,33% à 25% d'ici 2022. Le Groupe a pris en considération, dans ses comptes consolidés 2021, cette diminution progressive de l'impôt en appliquant, à chaque nature significative d'impôt différé, le taux qui lui sera appliqué au moment de son retournement.

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée corrigé des impôts différés.

Les actifs d'impôts différés sont maintenus au bilan de chaque entité fiscale quand les prévisions de bénéfices imposables sont suffisantes au cours des exercices qui verront les décalages temporaires se résorber.

5. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT**5.1 Immobilisations incorporelles et amortissements**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - BRUT	Début de période	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Fin de période
Concessions, brevets & droits similaires	1 457	492	72	-	1 876
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	140	35	-	-	175
Avances et acomptes	73	-	73	-	-
TOTAL	1 670	527	146	-	2 051

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS	Début de période	Dotations	Cessions	Virement poste à poste	Fin de période
Concessions, brevets & droits similaires	1 214	230	57	-	1 387
Amortissements des Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-
TOTAL	1 214	230	57	-	1 387

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	456	297	89	-	664
---	------------	------------	-----------	----------	------------

Les immobilisations incorporelles (en valeur brute) ont augmenté durant l'exercice de 527 k€, passant de 1 670 k€ à 2 051 k€.

L'ensemble des logiciels ou licences (compte 205) fait l'objet d'un suivi physique par la Direction des Systèmes d'informations.

5.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Début de période	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Fin de période
Terrains	18 184				18 184
Constructions	85 599	892	999	339	85 831
Installations techniques	30 811	1 393	1 090		31 114
Autres immobilisations corporelles	11 332	1 325	1 216		11 441
Immob. En cours	2 049	1 917		- 339	3 626
Avances acomptes	94	139	53		180
TOTAL	148 068	5 667	3 357		150 378

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Début de période	Dotation	Cessions	Virement poste à poste	Fin de période
Terrains					
Constructions	25 788	3 697	469		29 015
Installations techniques	25 881	2 665	1 111		27 434
Autres immo corporelles	9 367	793	1 205		8 954
TOTAL	61 035	7 154	2 786		65 403

5.2.1. Patrimoine immobilier de l'établissement

Le montant de la remise en dotation des 4 bâtiments par l'Etat (Centre Benjamin Franklin, Centre de Recherches de Royallieu, Centre Pierre Guillaumat, Centre de Transfert et Halle des Sports) évaluée en 2014 par la Direction Nationale des Interventions Domaniales (DNID) se décompose de la manière suivante : 18 004 K€ pour les terrains suivis au compte 211556 « Terrains bâtis reçus en dotation ou affectation » et 26 749 K€ pour les constructions inscrits au compte 213156 « Bâtiments affectés ou remis en dotation »

La valeur du bâtiment construit par le conseil régional de Picardie en 2014 et baptisé « centre d'innovation » a été intégrée à l'actif pour un montant de 11 931 K€, coût de construction du bâtiment, communiqué à l'UTC par le conseil régional de Picardie. Le compte 213156 qui suit les bâtiments remis en dotation est ainsi passé à 38 369 K€ au 31/12/2020 à 37 899 K€ au 31/12/2021 soit une baisse de 470 K€ suite à la comptabilisation de la sortie partielle de l'inventaire du centre de recherche rénové hall GPI.

Suite à l'évaluation de 2014, le compte 211 (Terrains) s'établit depuis à 18 004 K€. En 2016 l'intégration du bâtiment REE et du terrain afférent a fait passer cette valeur à 18 184 K€. Il n'y a pas eu d'évolution de ce chiffre depuis.

En 2021, le compte 213 (Constructions) est passé de 85 599 K€ à 85 831 K€, soit une augmentation de 232 K€ par rapport à 2020.

La variation s'explique par de nouveaux travaux mis en service : gros travaux liés à la mise en œuvre du plan de relance : notamment les réfections de toiture à Benjamin Franklin et sur le centre de recherche pour 578 K€, l'isolation des planchers d'étages et la mise en place de robinets statiques au centre de recherche pour 216 K€, le renforcement de l'éclairage et réseau d'eau à PG et BF pour 290 K€ et la sortie partielle de l'inventaire du centre de recherche de la halle GPI pour 993 K€.

Le montant des amortissements de l'exercice 2021 s'élève à 4 421 K€ en très net baisse de 37 % par rapport à 2020 (7 050 K€) et de 41 % par rapport à 2019 (7436 K€). Les sorties d'inventaires ont été beaucoup plus nombreuses en 2021 soit 829 biens sortis en 2021 pour un montant total de 3 256 K€ contre 158 biens sortis en 2020 pour un montant total de 373 K€.

5.2.2. Inventaire physique des biens mobiliers

Un travail d'actualisation de l'inventaire a été mené depuis 2013. Il visait à 2 objectifs : d'une part, fiabiliser l'inventaire physique et d'autre part valoriser le rapprochement physico-comptable.

Cette double exigence a nécessité formations et actions pédagogiques à l'attention des gestionnaires mais elle était nécessaire. En effet, aucun inventaire réel n'ayant été entrepris depuis la création de l'UTC, il fallait sensibiliser les gestionnaires sur l'importance de ce chantier et il convenait de s'assurer de la fiabilisation des données.

La déconcentration d'une partie de la gestion financière au sein de l'établissement a conduit à revoir tout le processus de création des fiches immobilisation bien en amont.

Parallèlement à cette nouvelle organisation, la DAF et la DSI ont développé un outil de consultation et de mise à jour de l'inventaire accessible aux gestionnaires des services sur le portail de l'UTC. La phase d'étude et de développement a commencé début février 2013 pour une mise en place à la rentrée universitaire de septembre 2013.

Environ 80 personnes des services et laboratoires ont accès à l'application.

Elle comporte différents modules qui donnent rapidement les renseignements souhaités. Ces modules sont basés sur des requêtes prédéfinies pouvant être combinées entre elles (par personne, localisation, budget ...etc.). Elle comporte trois grandes rubriques :

- Les articles immobilisés (> 800 € HT) = SIFAC (6 560 articles au 31/12/2021)
- Les articles non immobilisés (230<<800 € HT) et qui rentrent dans la catégorie des articles informatiques = SIFAC-P@RC (environ 2 120 articles au 31/12/2021)
- Les articles anciennement immobilisés et dont la valeur d'acquisition était égale à 0€ = UTC-P@RC (2 240 articles au 31/12/2021).

Depuis, la DAF et le service Logistique de l'UTC recensent les biens afin de se rapprocher de l'inventaire comptable. La fiabilisation de l'inventaire physique a été considérée comme finalisée lors de la clôture des comptes 2014, justifiant la levée de la réserve relative au suivi de l'actif. En 2020, en raison de la crise sanitaire et des divers confinements, il n'y a pas eu d'audit et les gestionnaires d'immobilisations ont été peu nombreux à réaliser leur inventaire tournant.

L'année 2021 a été marquée par la reprise des audits d'inventaire par la DAF. Lors de la préparation des audits, les gestionnaires ont réalisé leur inventaire et demandé la sortie des biens n'étant plus présents dans leurs unités. De plus lors des audits, la DAF a conseillé aux gestionnaires de demander la sortie des mobiliers anciens et plus en usage afin d'épurer la base.

Le compte 215 (installations techniques, matériels et outillages) passe de 30 378 K€ en 2020 à 30 592 K€ en 2021, en hausse de 214 K€. La valeur nette comptable au 31/12/2021 est de 3 636 K€ contre 4 919 K€ au 31/12/2020. Le compte 216 (collections) n'a pas enregistré de mouvement en 2021 comme en 2020, le montant brut reste à 25 K€ pour une valeur nette comptable quasi nulle.

Le poste de matériel informatique baisse de 416 K€ en 2021, son montant brut est passé de 6 093 K€ en 2020 à 5 677 K€ en 2021 soit une baisse de 6,8 %. La valeur nette comptable est de 629 K€ contre 713 K€ à fin 2020.

Le poste matériel divers acquis passe de 2 771 K€ en 2020 à 3 487 K€ en 2021, augmentation brute de 716 K€, soit une hausse de près de 26 % et ce malgré une sortie d'inventaire de 154 K€. Cette variation importante à la hausse provient notamment de la migration du dispositif de contrôle d'accès et de détection.

Globalement, il a été sorti de l'actif 3 281 K€ d'immobilisations de valeur brute dont 2 713 K€ de biens ou logiciels complètement amortis. L'impact sur le résultat de 568 K€ est neutralisé à hauteur de 558 K€ par la reprise des quotes-parts de subventions ayant financés ces immobilisations.

5.2.3. Immobilisations en cours

L'ensemble des opérations comptabilisées aux comptes 23 est identifié et fait l'objet d'un suivi.

Le compte 231 (immobilisations corporelles) a augmenté de 1 578 K€, passant de 2 048 K€ en 2020 à 3 626 K€ en 2021. Ce compte contient notamment les travaux dans le cadre du CPER concernant les bâtiments Avicenne et Huygens, le bâtiment Dalton, la salle serveurs de la DSI et la sécurisation électrique TGBT au centre de recherches (CR) et la réfection des sanitaires au CR et au Centre d'Innovation ; les travaux dans le cadre du plan de relance concernant la mise en place de centrales de traitement d'air hygiénique, la rénovation des menuiseries extérieures et protections solaires, remplacement de la verrière du service acoustique.

Le compte 232 (immobilisations incorporelles) est en hausse de 35 K€ ; il est passé à 140 k€ en 2020 à 175 K€ en 2021 et concerne la 1ère partie de la redevance de déploiement de SIHAM au niveau de la DRH.

Le poste « Avance sur immobilisations en cours » passe de 113 K€ en 2020 à 180 K€ en 2021 d'où une hausse de 67 K€ ; ces avances concernent des marchés en cours.

Le compte 23 passe de 2 302 K€ en 2020 à 3 981 K€ en 2021 soit une augmentation de 1 679 K€ compte tenu des travaux engagés par l'UTC courant 2020 et 2021.

Sur 2021, on constate une accélération des opérations d'investissement qui sont à l'origine de cette évolution des immobilisations en cours. Le plan de relance, le CPER 2021-2027 devraient accroître la progression des investissements dans les années futures.

5.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Début de période	Acquisitions Augmentation	Cessions Remboursement	Fin de période
Titres de participations non consolidés	2 450		1	2 449
Dépôts et cautionnements	18	5	10	12
TOTAL	2 468	5	11	2 462

PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Début de période	Dotations	Reprises	Fin de période
Titres	1 944	283		2 227
TOTAL	1 944	283		2 227

Détail des Titres de participations non consolidés :

DETAIL DES TITRES DE PARTICIPATIONS	Valeur brute	Acquisition	Cession	Provision	Valeur nette
PIVERT S.A.S.	500			- 280	220
SATT LUTECH S.A.S.	1 933			- 1 933	0
QUADRIVIUM GESTION	15			- 14	1
TOTAL	2 448			2 227	221

DETAIL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital social (k€)	Quote-part du capital détenue (en %)	Résultats du dernier exercice (k€)
PIVERT S.A.S.	1 761	8,07 %	- 5 417
SATT LUTECH S.A.S.	1 000	7,1 %	- 3 685
QUADRIVIUM GESTION	300	5 %	- 53

Ces sociétés ne sont pas consolidées, car non significatives au regard des autres sociétés consolidées.

SATT LUTECH :

L'UTC détient une participation de 7,1% dans la SATT LUTECH. La dégradation de la situation nette de cette société et les perspectives de résultat déficitaire sur l'exercice 2017, avaient conduit à la dépréciation totale de la valeur des titres de participation, soit 100 K€ et de doter une provision pour risque complémentaire à hauteur de 193 K€ de sorte que cette provision ressorte à un montant total de 483 K€ en 2017. Aucune dotation complémentaire n'a été prise au titre de la provision pour risques au 31/12/2018 compte tenu de la recapitalisation de la SATT LUTECH programmée en 2019. Par prudence, l'UTC avait préféré maintenir la provision au même niveau qu'en 2017. En 2019, une reprise intégrale de la provision de 483 K€ a été enregistrée suite à la recapitalisation de la SATT LUTECH par l'Etat qui a été réalisé courant 2019. En 2020, une dépréciation totale de 1 933 K€ a été constatée suite aux écritures de recapitalisation de 2015 et 2019 ainsi qu'une régularisation de la reprise de quote-part de financement pour 71 K€. La dépréciation est restée complète au 31/12/2021.

PIVERT SAS :

Détenue à hauteur de 8,07 % du capital par l'UTC, au 31/12/2021, une provision pour dépréciation des participations d'un montant de 280 K€ et une reprise de quote-part de subvention au compte de résultat du même montant a été passée dans les écritures afin de tenir compte du résultat prévisionnel déficitaire.

QUADRIVIUM VENTURES :

L'UTC détient une participation de 5% du capital. Une provision a été constatée en 2020 pour 10 K€ et une dotation complémentaire d'un montant de 3 K€ a été comptabilisée en 2021 afin de tenir compte de la dégradation de la situation nette.

Après une hausse importante de 1 855 K€ en 2020, le montant des immobilisations financières est stable en 2021 pour s'élever à 2 684 K€ contre 2 690 K€ en 2020. Pour mémoire, la hausse en 2020 s'explique essentiellement par la régularisation dans les écritures des recapitalisations de 2015 et 2019 relatives à la SATT LUTECH.

Dépôts et cautionnement

En 2021, il reste au compte 275 un montant de 5 K€ représentant la consignation de 5 K€ pour la fondation InnovENT-E.

5.4 Stocks

STOCKS	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
En-cours de production de biens	2 247		2 247
Produits intermédiaires et finis	7		7
TOTAL	2 254		2 254

5.5 Échéances des créances à la clôture de l'exercice, impôts différés et dépréciations

ECHEANCE DES CREANCES	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Prêts	12	5	7
Total créances actif immobilisé	12	5	7
Clients et comptes rattachés	3 519	3 519	
Total créances clients et comptes rattachés	3 519	3 519	
Avances et acomptes sur commandes	2	2	
Autres créances	8 991	5 696	3 295
Impôts différés actif	80	80	
Charges constatées d'avance	1 695	732	963
Total Autres créances d'exploitation et comptes de régularisation	10 767	6 509	4 257
TOTAL GENERAL	14 298	10 033	4 265

IMPÔTS DIFFERES	Ouverture	Incidence résultat	Clôture
Impôts différés – actif	101	- 21	80
SOLDE NET D'IMPÔT DIFFERE	101	- 21	80
Données de liasse	0		0
Id / différences temporaires	91	- 12	79
Id / autres retraitements	0	- 10	- 10
Id / retraitement des engagements de retraite	10	0	10
TOTAL IMPÔT DIFFERE	101	-21	80

PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de périmètre et autres mouvements	Provisions en fin d'exercice
Sur comptes clients	547	19	-33		533
TOTAL	547	19	-33		533

5.6 État des provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions en fin d'exercice
Provision pour pensions et retraites	41	1		41
Provision pour litiges	32	25	- 32	25
Autres provisions pour risques et charges	324	278	- 324	278
Provision pour impôt	399	18		417
TOTAL	796	321	- 356	761

Chez UTC au 31/12/2021, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 442 K€ en hausse de 11 K€ par rapport à 2020 (431 K€).

Pour le CET, la provision en 2021 est de 417 K€, soit une hausse de 18 K€ par rapport à 2020. La provision pour litiges en 2021 s'élève à 25 K€ et concerne les logements de fonction de l'ancienne direction, litige devant le tribunal administratif d'Amiens.

Les fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées de la Fondation universitaire de l'UTC s'élèvent à 347 K€ ; ils se décomposent de la manière suivante : 0 K€ pour le projet Tox-Ecotox qui est désormais terminé, 207 K€ pour la chaire Hydraulique, 18 K€ pour les fonds consommables, 103 K€ pour l'Enseignement et l'Innovation et 19 K€ pour la Préhension Robotisée.

Ces fonds dédiés correspondent, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

5.7 Capitaux Propres

5.7.1 Variation des capitaux propres

Part groupe :

	Début de période	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Fin de période
Fonds propres	275				275
Financement de l'actif - Etat	49 747			- 2 068	47 679
Réserves	34 564	2 369		- 111	36 822
Résultat de groupe	2 369	- 2 369	2 440		2 440
Situation nette	86 955	-	2 440	- 2 179	87 215
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	25 154			- 1 635	23 519
TOTAL CAPITAUX PROPRES	112 109	-	2 440	- 3 814	110 735

5.8 Évolution du périmètre de consolidation

5.8.1 Entrées et sorties du périmètre de consolidation

Il n'y a eu aucun mouvement concernant le périmètre de consolidation sur l'exercice.

5.8.2 Variation du pourcentage de détention

Il n'y a pas de variation sur l'exercice 2021.

5.8.3 Changement de méthode de consolidation

Aucun changement de méthode de consolidation n'a été décidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5.9 Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunt en CB		-		-
Emprunts et dettes divers	347	0	347	-
Total dettes financières	347	0	347	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1461	1 461	0	-
Total fournisseurs et comptes rattachés	1 461	1 461	0	
Clients - Avances et acomptes reçus	11	11	0	
Dettes fiscales et sociales	2 470	2 470	0	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	119	119	0	-
Autres dettes	9 363	6 095	3 233	34
Produits constatés d'avance	4 572	4 129	443	
Total autres dettes et comptes de régularisation	16 536	12 825	3 676	34
TOTAL DETTES	18 345	14 286	4 023	34

5.10 Analyse du chiffre d'affaires

	2021.12	2020.12
Ventes en France	9 215	8 099
Ventes à l'export	37	5
TOTAL	9 252	8 104

5.11 Ventilation de l'effectif moyen salarié

Catégories	UTC	UTEAM	2021.12	2020.12
PERMANENTS				
Enseignants Chercheurs	240	-	240	238
Professeurs associés	3	-	3	3
Chercheurs et ITA CNRS	33	-	33	32
BIATOS	244	-	244	241
Ingénieurs étude ou chercheurs	-	10	10	9
Administratifs	-	8	8	9
Techniciens	-	1	1	-
NON - PERMANENTS				
Enseignants Chercheurs Allocataires	136	-	136	127
Autres	87	-	86	99
TOTAL	743	19	761	758

5.12. Produits et charges exceptionnels**5.12.1 Produits exceptionnels**

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2021.12	2020.12
SUR OPERATION EN CAPITAL		
Subvention sur investissements	238	265
Autres produits exceptionnels		
Produits des cessions d'éléments d'actifs		
TOTAL	238	265
TOTAL GENERAL	238	265

5.12.2 Charges exceptionnelles

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2021.12	2020.12
SUR OPERATIONS DE GESTION		
Pénalités, amendes fiscales et pénales		
Créances irrécouvrables		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-92	-162
TOTAL	-92	-162
SUR OPERATION EN CAPITAL		
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		
- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles	-2	
- Immobilisations financières		
Autres		
TOTAL	-2	
TOTAL GENERAL	-94	-162

5.13. Impôts**5.13.1. Preuve d'impôt**

PREUVE D'IMPÔT	2021.12	2020.12
Résultat net des sociétés intégrées	2 440	2 369
Charge d'impôt réelle	- 21	- 44
Résultat avant impôts	2 461	2 413
Charge d'impôt théorique 2021 à 26,5% - (28% en 2020)	- 652	-676
Charge d'impôt différé	-21	-44
Charge d'impôt réelle	-21	-44
Variation	631	632
Différences permanentes fiscales	-9	
Résultat non fiscalisé (UTC)	570	667
Imputation des pertes antérieures non activés	79	0
Déficit non activé	0	-34
Impact des différences de taux	-9	0
Variation	631	633

5.13.2. Impôts sur les bénéfiques

IMPÔTS	2021.12	2020.12
Impôt exigible		
Impôt différé	- 21	- 44
TOTAL	- 21	- 44

5.14. Tableau de flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE	2021.12	2020.12
(en K€)		
Résultat net des sociétés intégrées	2 440	2 369
Amortissements et provisions et autres éléments sans impact sur la trésorerie	7 283	9 160
Variation des impôts différés	21	44
Plus-values de cession, nettes d'impôts	723	1 620
<u>Marge d'autofinancement</u>	<u>10 466</u>	<u>13 192</u>
Variation besoin de fond de roulement	-1 137	3 461
FLUX SUR ACTIVITE (1)	9 329	16 653
Acquisition d'immobilisations	- 6 198	- 8 481
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	0	8
FLUX SUR INVESTISSEMENT (2)	- 6 198	- 8 474
Variation des capitaux propres	- 2 068	- 2 681
Subventions d'investissements reçues	238	265
Remboursement d'emprunts	- 1 783	- 2 876
Variations des subventions	- 3 613	- 5 292
FLUX SUR FINANCEMENT (3)	- 3 613	- 5 292
VARIATION DE TRESORERIE (1+2+3)	- 482	2 888
Trésorerie Début exercice	28 441	25 554
Trésorerie Fin exercice	27 959	28 441
VARIATION	- 482	2 888

5.15. Évènements post-clôture

Décision d'internaliser la formation par apprentissage des apprentis par la création d'un CFA UTC à compter de la rentrée de 2022.

Le 2 février 2022, signature d'une convention de partenariat entre l'UTC et l'EDHEC concernant la mise en œuvre commune d'un projet de BACHELOR, dès la rentrée prochaine.

Arrivée prochaine (24/02/2022) de la nouvelle directrice du patrimoine immobilier.

5.16. Parties liées

La convention signée le 25 novembre 2013 entre l'UTC et sa filiale UTEAM a été approuvée le 20 janvier 2015 par le MENESR. Elle règle pour une durée de trois ans les rapports entre l'UTC et sa filiale et remplace la précédente convention cadre signée en 2008. La convention de mise à disposition des locaux a été signée en même temps et prévoit la gratuité pendant les 3 années concernées (34 K€ de produits non constatés annuellement).

Arrivée à son terme en novembre 2016, la convention de soutien financier du 27/11/2013 a été prolongée de 3 ans à compter de la signature par une nouvelle convention signée en janvier 2017. Le plafonnement des retours financiers ne s'applique plus depuis l'exercice 2015. L'UTC et sa filiale la SA UTeam ont signé un avenant à la convention du 27/11/2013 qui prolonge la gratuité de l'occupation des locaux jusqu'au 31 décembre 2019.

Une nouvelle convention entre l'UTC et sa filiale UTEAM a été signée le 12/03/2020 pour la période 2020/2023.

Cette nouvelle convention définit à l'article 6 la mise à disposition des locaux à titre onéreux en contrepartie d'une redevance forfaitaire annuelle d'un montant de 48 564 euros.

5.17. Hors bilan

Dans le cadre des engagements des fondateurs de l'IRT Railenium, il est prévu 10 apports annuels. A la fin de 2021, il reste 1 seul versement de 23 K€ non encore comptabilisé pour un montant de 23 K€ inscrits en engagement hors bilan.